



Conseil de  
l'Union européenne

009694/EU XXVI. GP  
Eingelangt am 31/01/18

Bruxelles, le 31 janvier 2018  
(OR. fr)

12019/95  
COR 1 DCL 1

TRANS 181  
PECOS 174

## DÉCLASSIFICATION

---

du document: 12019/95 COR 1 RESTREINT

en date du: 6 décembre 1995

Nouveau statut: Public

---

Objet: Recommandation de décision du Conseil relative à **l'ouverture de négociations** entre la **Communauté européenne** et certains pays tiers dans le domaine du **transport de marchandises et de voyageurs** par route  
- mandat pour le transport de marchandises

---

Les délégations trouveront ci-joint la version déclassifiée du document cité en objet.

Le texte de ce document est identique à celui de la version précédente.

12019/95

COR 1  
RESTREINT

# RESTREINT

TRANS 181  
PECOS 174

## CORRIGENDUM

---

au : document 12019/95

---

Objet : Recommandation de décision du Conseil relative à l'ouverture de négociations entre la Communauté européenne et certains pays tiers dans le domaine du transport de marchandises et de voyageurs par route  
- mandat pour le transport de marchandises

---

Les points 5 et 6 à la page 5 du document sus-visé doivent se lire comme suit :

"5. Durée de l'accord/des accords

L'accord/les accords sera (seront) conclu(s) pour une durée d'au moins cinq ans pouvant être prorogée. Avant l'expiration de cette période, il sera procédé à une évaluation de l'application de l'accord au sein de la Communauté.

6. Dénonciation de l'accord/des accords

La Communauté ou les autres parties contractantes peut (peuvent) dénoncer l'accord (les accords) moyennant un préavis suffisant notifié aux autres parties concernées. [...] "

---

# RESTREINT